



DEL20260413_13
REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an deux mille vingt six, le treize avril à 09h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 7 avril 2026, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	49
Nombre de présents	41
Nombre de pouvoirs	8
Suffrages exprimés	49

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DULOAT, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDÉ, M. Amine BENALIA-BROUCH, Mme Marylène HÉNAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LALANNE, M. Patrice BOUCAU, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Isabelle LABORDE, Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO, M. Randy NEMOZ, M. Philippe CASTEL, M. Philippe CAGNIMEL, M. Jean SOUBLIN, Mme Bérengère SABOURAULT, M. Jean-Jacques GABOULEAUD, Mme Sandrine DELSOL, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, Mme Catherine RABA, M. Arthur CHASSEUR, Mme Aurélie LARRIVIERE, M. Eric CASTETS, Mme Nathalie DURQUETY, M. Dominique ROMAIN, Mme Sandrine BUISSON, M. Nicolas KUNTZ, M. Pascal VILATON, Mme Karine BIARNÈS, M. Alain BERGERAS, Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR, M. Jean-Claude BARDERY, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, Mme Cécile ROULIER

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à M. Guillaume LAUSSU, M. Pascal DAGÈS donne pouvoir à M. Hikmat CHAHINE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON donne pouvoir à Mme Marylène HÉNAULT, M. Julien RELAUX donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ, M. Daniel ALBERDI donne pouvoir à M. Jean-Marie ABADIE, Mme Corinne DUTOUYA donne pouvoir à Mme Sandrine BUISSON, M. Julien BAZUS donne pouvoir à M. Pascal VILATON, Mme Sylvie PEDUCASSE donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO

Secrétaire de séance : Mme Martine DEDIEU

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 25 membres présents.



OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L.421-2, R. 421-14 et R. 421-16,

Vu l'installation du nouveau Conseil communautaire en date du 30 mars 2026,

Considérant que le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend, entre autres membres, un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune siège de l'établissement et que dans les collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée, le représentant de l'établissement public de coopération intercommunale assiste au conseil d'administration à titre consultatif,

Considérant qu'il convient de désigner, après appel de candidatures, un représentant pour siéger au sein de chaque conseil d'administration des collèges et les lycées publics du territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax,

Considérant les candidatures de :

- Monsieur Guillaume LAUSSU pour le collège Léon des Landes à Dax ;
- Monsieur Vincent MORA pour le collège d'Albret à Dax ;
- Madame Nathalie DURQUETY pour le collège Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax ;
- Madame Nathalie DURQUETY pour le collège Danièle Mitterrand à Saint-Paul-lès-Dax ;
- Madame Nathalie DURQUETY pour le lycée Haroun Tazieff à Saint-Paul-lès-Dax ;
- Monsieur Guillaume LAUSSU pour le lycée Borda à Dax.

Considérant qu'après appel à candidatures, il y a autant de candidats que de postes à pourvoir,

Considérant que les nominations prennent effet immédiatement après qu'il en soit donné lecture par le Président,

Considérant qu'il en est pris acte par un vote,

**APRÈS AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL A LA MAJORITE, 49 VOTANTS :
42 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS**

DÉCIDE

Article 1 : DE DÉSIGNER les représentants suivants pour siéger dans les conseils d'administration des collèges et lycées du territoire du Grand Dax tel que détaillé ci-après :

- Monsieur Guillaume LAUSSU pour le collège Léon des Landes à Dax ;
- Monsieur Vincent MORA pour le collège d'Albret à Dax ;
- Madame Nathalie DURQUETY pour le collège Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax ;
- Madame Nathalie DURQUETY pour le collège Danièle Mitterrand à Saint-Paul-lès-Dax ;
- Madame Nathalie DURQUETY pour le lycée Haroun Tazieff à Saint-Paul-lès-Dax ;
- Monsieur Guillaume LAUSSU pour le lycée Borda à Dax.

Article 2 : DE DIRE que cette délibération sera notifiée aux établissements concernés.



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'État dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Mme Martine DEDIEU

Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
pour copie conforme
Dax, 13

Signé par : Julien DUBOIS
Date : 17/04/2026
Qualité : Maire de Dax, Président du Grand Dax